

COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER »
29 avenue de Verdun
63190 LEZOUX**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE**RÉUNION DU 03 FÉVRIER 2026**

L'an deux mille vingt-six, le 03 février, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, à l'auditorium de la médiathèque à Lezoux après convocations légales en date du 28 janvier 2026, sous la présidence de Monsieur Florent MONEYRON.

Etaient présents lors de l'appel nominal :

Mme Josiane HUGUET	Mme Anne-Marie OLIVON
Mme Danielle GRANOUILLET	Mr Thierry TISSERAND
M. Jean-Baptiste GIRARD	Mr Cédric DAUDUIT
M. Gilles BERGAMI	Mme Patricia LACHAMP
Mme Julie MONTBRIZON	Mr Florent MONEYRON
M. Daniel PEYNON	Mme Nicole BOUCHERAT
Mme Annick FORESTIER	M. Jean-Louis DERBIAS
Mme Déolinda DE FREITAS	Mme Michelle CIERGE
Mme Marie-France MARMY	Mr Bernard FRASIAK
Mr Christian BOURNAT	Mme Séverine VIAL
Mme Catherine MORAND	M. Yannick DUPOUE
Mr Guillaume FRICKER	Mr Antoine LUCAS
Mme Sylvie ROCHE	Mme Laurence GONINET
M. Romain FERRIER	

Suppléants présents : Mme Nathalie DE LA FUENTE

Etaient représentés (procuration) :

- Mme BRUSSAT Elisabeth donne pouvoir à Mr MONEYRON Florent
- Mme TARTRY-LAVEST Agnès donne pouvoir à Mr DAUDUIT Cédric
- Mme EXBRAYAT Sylvie donne pouvoir à Mme HUGUET Josiane
- Mr COSSON Alain donne pouvoir à Mme MARMY Marie-France

Absents : Mme GRANET Elyane, Mr MARQUET Gilles, Mr BROUSSE René et Mme GROUIEC Isabelle

VOTE : **En exercice : 35** **Présents : 27** **Représentés : 4** **Votants : 31**

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Mr Jean-Louis DERBIAS, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a accepté.

Objet : demande de subventions pour les travaux de mise en séparatif du réseau l'assainissement de la rd85 (4^{ème} tranche) et de suppression du do3 et réhabilitation du do4 route de pont-de-dore à Orléat

**DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LES TRAVAUX DE MISE EN
SEPARATIF DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT DE LA RD85 (4^{EME}
TRANCHE) ET DE SUPPRESSION DU DO3 ET REHABILITATION DU DO4
ROUTE DE PONT-DE-DORE A ORLEAT**

- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu l'arrêté préfectoral n°20251791 du 21 Octobre 2025 portant modification des statuts de la Communauté de Communes Entre Dore et Allier (CCEDA) et intégrant la compétence « Assainissement Collectif » au titre des compétences facultatives pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ;
- Vu la décision n°2025-01 du 17 juillet 2025 de Mme le Maire d'Orléat, approuvant le transfert de la compétence « Assainissement Collectif » à la CCEDA à compter du 1^{er} janvier 2026 ;
- Vu la délibération n°20251104_12 du 4 novembre 2025 de la CCEDA définissant l'intérêt communautaire pour l'exercice de la compétence Assainissement Collectif sur les communes de Bort l'Etang, Joze, Moissat, Orléat, Peschadoires, Ravel et Saint-Jean d'Heurs ;
- Vu la délibération du 29 Septembre 2025 du Conseil Municipal de la commune d'Orléat, approuvant le projet des opérations de mise en séparatif du réseau d'assainissement de la RD85 (4^{ème} tranche) ainsi que de suppression du DO3 et réhabilitation du DO4 route de Pont-de-Dore, et autorisant Mme le Maire à solliciter toute subvention auprès des différents partenaires selon le plan de financement suivant :

Objet	Montants
Travaux	171 980,50 € HT
Maitrise d'œuvre	12 734,68 € HT
TOTAL Travaux	184 715,18 € HT
Conseil Départemental Puy-de-Dôme 20%	36 943,03 €
Bonus 5% gestion en régie	9 235,75 €
Parc Livradois-Forez 5%	9 235,75 €
Bonus zonage FFR 5%	9 235,75 €
Agence de l'Eau Loire-Bretagne 30%	55 414,55 €
Autofinancement	64 650,35 €

- Considérant que la CCEDA a l'obligation de reprendre de droit, tous les engagements souscrits avant le transfert, par les communes au titre de l'exercice de la compétence (art. L5211-5 du CGCT) ;
- Considérant que le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme et l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne octroient des subventions pour les travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement et des stations d'épuration issus d'un schéma directeur ;
- Considérant que le programme de travaux 2025 sur les déversoirs d'orage a fait l'objet d'un courrier d'éligibilité du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme à la commune, en date du 20/11/2025, pour une aide de 4 326,89 € correspondant au taux de 20% sur un montant de dépenses retenu de 21 634,47 € HT ;
- Considérant que le projet des opérations de mise en séparatif du réseau d'assainissement de la RD85 (4^{ème} tranche) a fait l'objet d'un courrier d'éligibilité du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme à la

commune, en date du 20/11/2025, pour une aide de 39 221,26 € correspondant au taux de 25% sur un montant de dépenses retenu de 156 885,03 € HT ;

- Considérant la nécessité que la CCEDA approuve en son nom le projet et sollicite des différents partenaires, le transfert des demandes de subvention préalablement établies par la commune d'Orléat à son propre bénéfice pour ladite opération ;
- Considérant l'avis favorable du Conseil d'Exploitation de la régie en date du 02/02/2026 ;

Madame la Présidente propose au Conseil Communautaire :

- **D'APPROUVER** le projet de travaux et plan de financement actualisé des opérations de mise en séparatif du réseau d'assainissement de la RD85 (4^{ème} tranche) ainsi que de suppression du DO3 et réhabilitation du DO4 route de Pont-de-Dore à Orléat :

Objet	Montants
Travaux	171 980,50 € HT
Maitrise d'œuvre	12 734,68 € HT
TOTAL Travaux (programme de Travaux 2025 + MES RD85 4^{ème} tranche)	184 715,18 € HT
CD Puy-de-Dôme 20% - Programme de Travaux 2025 (DO)	4 326,89 €
CD Puy-de-Dôme 25% - MES réseau RD85 (4 ^{ème} tranche)	39 221,26 €
Agence de l'Eau Loire-Bretagne 25%	46 178,80 €
Bonus zonage FRR 10%	18 471,52 €
Autofinancement	76 516,71 €

- **D'AUTORISER** Mme la Présidente à reprendre au bénéfice de la CCEDA, les dossiers de subvention déposés par la commune d'Orléat au titre de ladite opération et en assurer la perception des aides allouées suite à l'exécution des travaux correspondants ;
- **DE CHARGER** la Présidente de l'exécution de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **APPROUVE à l'unanimité.**

Pour extrait certifié conforme,
Fait et publié à Lezoux, le 04 février 2026
Signé par Jean-Louis DERBIAS,
Secrétaire de séance



Pour extrait certifié conforme
Fait et publié à Lezoux, le 04 février 2026
Signé par Florent MONEYRON,
Vice-Président

